



2023 2027

Résumé

**Projet de schéma
de couverture de
risques révisé**

**Service de sécurité incendie de
l'agglomération de Longueuil**

longueuil.quebec



longueuil

Le contexte de la révision du schéma de couverture de risques incendie (SCR)

Le processus de planification de la révision du SCR a mené le SSIAL à d'importantes réflexions sur les différents enjeux ayant une incidence sur la prestation de services en sécurité incendie. L'engagement de favoriser la prévention pour diminuer le risque et accroître la capacité à faire face aux événements représente le point d'ancrage de ce document qui se veut également un guide pour faire face aux enjeux du développement urbanistique, technologique et populationnel du territoire et à ceux engendrés par les changements climatiques. Le *Schéma de couverture de risques incendie 2023-2027* pave donc la voie vers les réalités du territoire dans les prochaines décennies.

Les éléments suivants établissent la base du plan de mise en œuvre du SCR 2023-2027 :

- Maintenir les principales actions du SCR 2016-2020 liés aux orientations ministérielles;
- Réévaluer et bonifier les divers programmes de prévention basés sur l'analyse de risques en sécurité incendie;
- Adapter et optimiser l'intervention selon les risques présents sur le territoire de l'agglomération (densité et complexité) et maintenir des services spécialisés;
- Accroître l'arrimage des ressources pour la capacité de gestion régionale des risques en sécurité civile;
- Assurer le niveau de services conforme et adéquat en sécurité incendie et en sécurité civile face à l'important développement que connaîtra l'agglomération de Longueuil dans la prochaine décennie.

L'analyse de risques est la pierre angulaire de la détermination des différents plans d'intervention et programmes de prévention pour maximiser l'utilisation efficace des ressources qui y sont dédiées.

Lors de la réalisation de son rapport annuel, le SSIAL produit diverses statistiques permettant d'établir un diagnostic de vulnérabilité lié à la sécurité incendie. Les chiffres des dernières années démontrent que les conflagrations touchent principalement le milieu résidentiel. En effet, 82 % du dénombrement des feux de bâtiments par usage recensé entre 2016 et 2021 concernait des domiciles. Le savoir issu d'études de l'*Institut national de santé publique du Québec* (INSPQ) sur le territoire, couplé aux données du SSIAL ont mis en lumière certaines caractéristiques communes, notamment aux emplacements où ont eu lieu davantage de décès. En abordant la prévention « là où ça compte », le SSIAL s'assure de tenir compte des éléments socioculturels, économiques et technologiques connus et en développement qui permettront de se projeter dans une agglomération en pleine évolution.

Une nouvelle réalité en lien direct avec le développement soutenu du territoire de l'agglomération de Longueuil.

Au-delà de la capacité d'intervention du SSIAL pour les risques faibles, il est de plus en plus fréquent que les appels demandent un important déploiement d'effectifs dans les cas de risques élevés et très élevés. Ceci nécessite alors l'intervention de plusieurs casernes, selon les codes d'évolution de la situation.

Pour bonifier la couverture de la force de frappe 10 pompiers en 10 minutes pour les risques faibles, le SSIAL vise l'ajout de ressources et la signature d'ententes de réponse automatique dès l'appel initial. Ceci permettra de suivre la cadence du développement de l'agglomération de Longueuil et d'assurer le niveau de service aux citoyens pour les catégories de risques plus élevés. Des ressources additionnelles sont également planifiées selon des caractéristiques propres à certains bâtiments ou des lieux d'intervention.

Avec le développement soutenu de l'agglomération de Longueuil, il y a lieu de prévoir les effectifs, les équipements adaptés et les véhicules pour y faire face. Le SSIAL vise à :

- Procéder à l'embauche d'effectifs (force de frappe).
- Remplacer les camions autopompes par des camions pompes-échelles.

Assurer que les programmes relatifs à l'acquisition et l'inspection des équipements garantissent la disponibilité pour les équipes d'intervention.

Enjeux

Le contexte de l'urbanisation de l'agglomération de Longueuil

L'agglomération de Longueuil offre un cadre de vie de qualité, moderne et propice au développement novateur, durable et responsable. Pour y maintenir un environnement sécuritaire, le SSIAL mise sur un état de préparation optimal, sur la connaissance fine du territoire et des risques présents et sur la concertation des diverses parties prenantes du milieu. Il se fait un devoir de connaître et de se préparer aux nombreux défis auxquels il fait et fera face dans les prochaines années. Un de ceux-là sera certes la hausse fulgurante de la démographie. Les différents projets résidentiels et commerciaux en cours et planifiés généreront une densification considérable du territoire. Notons que, au-delà des prévisions de l'*Institut de la statistique du Québec*, selon les estimations réalisées en fonction des projets de développement à venir sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, davantage de population pourrait s'ajouter avec une estimation à environ 90 000 personnes supplémentaires dans les deux prochaines décennies (+/- 2042).

Il va de soi que le niveau de service du SSIAL doit s'ajuster à cette importante croissance pour assurer la protection des citoyens et de leurs biens.

Augmentation de la densité urbaine selon les risques incendie

Villes	Nombres d'adresses (2022)			
	Risques faibles	Risques moyens	Risques élevés	Risques très élevés
Longueuil	41 491	30 866	5 942	1 273
Brossard	14 184	8 260	2 075	301
Boucherville	10 833	2 536	597	315
Saint-Bruno-de-Montarville	7 629	969	586	266
Saint-Lambert	3 285	2 207	451	406
Agglomération	77 422	44 838	9 651	2 561
Agglomération 2014	75 806	42 326	6 291	1 019
Variation entre 2014 et 2022	2 %	6 %	53 %	151 %

Source : SSIAL

Entre le dénombrement des adresses identifiées en 2014 et les plus récentes informations de 2022, on constate une importante augmentation du nombre d'adresses des bâtiments de catégories de risques plus élevés. Cette augmentation confirme un développement accéléré de la densité du bâti équivalent à une variation de 53 % du nombre de bâtiments à risques élevés (3) et de 151 % du nombre de bâtiments à risques très élevés (4). En 2022 on dénombrait 2 561 adresses de bâtiments de risques très élevés (4). Ce nombre d'adresses correspond à plus de 25 000 portes (adresses postales), derrière lesquelles se trouvent un ou plusieurs résidents.

La croissance de l'agglomération de Longueuil est fulgurante : nombreux développements immobiliers à haute densité (BGH), structurés autour de stations de transport en commun à haute capacité (TOD), forte utilisation des réseaux routiers et développement de la zone aéroportuaire, secteur industriel en progression et augmentation de la présence de matières dangereuses, application des aspects réglementaires et opérationnels face à des technologies plus complexes, vieillissement démographique, etc. Le SSIAL se doit de faire face à la cadence et procéder à l'analyse des risques présents et en essor sur le territoire, lui permettant d'identifier les éléments nécessaires sur lesquels baser son développement stratégique.

Favoriser la prévention pour contrer le risque et accroître la capacité à faire face aux événements représentent le point d'ancrage de ce document qui se veut également un guide qui permettra au SSIAL de transiter vers ce que sera le prochain SCR : s'outiller pour faire face aux enjeux du développement urbanistique, technologique et populationnel du territoire et à ceux engendrés par les changements climatiques.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

OBJECTIF 1 LA PRÉVENTION

Le SSIAL fait reposer la protection des citoyens et du patrimoine contre l'incendie sur le recours à des approches et à des mesures préventives.

Objectifs généraux

- Embaucher un(e) chef(fe) prévention pour supporter l'application réglementaire et le suivi du plan de mise en œuvre au niveau de l'objectif.
- Embaucher quatre techniciens(nes) en prévention incendie et un(e) chef(fe) en prévention incendie permettant de réaliser les obligations des différents programmes.

L'évaluation et l'analyse des incidents

- Maintenir le programme d'évaluation et d'analyse des incidents et le modifier au besoin.
- S'assurer de la validité des sources de données statistiques et proposer des processus d'affaires pour optimiser les résultats et la bonification des programmes de prévention;

La réglementation municipale en sécurité incendie

- Assurer l'application des règlements en vigueur sur le territoire de l'agglomération de Longueuil.
- Revoir et bonifier les règlements permettant d'assurer leur mise à niveau en fonction des besoins, des normes, des lois et de l'évolution du territoire

L'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée

- Appliquer et, au besoin, modifier le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée avec une périodicité de n'excédant pas 7 ans.

Le programme d'inspection périodique des risques plus élevés

- Développer un programme visant à minimiser les pertes humaines et préserver le patrimoine des citoyens selon l'analyse des risques en incendie et les constats du « Programme d'évaluation et d'analyse des incidents ».
- Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection périodique des risques plus élevés avec une périodicité n'excédant pas 5 ans.

Le programme d'activités de sensibilisation du public

- Appliquer et, au besoin, modifier le « Programme d'activités de sensibilisation du public ».

OBJECTIF 2 – L'INTERVENTION – RISQUES FAIBLES

Le SSIAL structure ses services, planifie l'organisation et la prestation des secours et prévoit les modalités d'intervention de manière à viser le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace.

L'acheminement des ressources

- Maintenir à jour le protocole d'intervention du SSIAL et assurer sa mise en œuvre efficace avec la contribution du Centre d'urgence 9-1-1.
- Adapter les protocoles de déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal, fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale et les transmettre au Centre d'urgence 9-1-1.
- Maintenir les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal, fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale.

Les réseaux d'aqueduc municipaux

- Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie par les villes liées de l'agglomération de Longueuil;
- Maintenir les mesures d'intervention particulières pour couvrir les secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc.
- Participer à l'élaboration des plans particuliers d'intervention pour assurer la disponibilité de l'eau lors de travaux majeurs sur le réseau d'eau.
- Poursuivre l'application de la réglementation des mesures préventives concernant les bornes privées.

Les équipements d'interventions -Les casernes

- Adapter la caserne 41 afin d'accueillir le personnel de la caserne 31 permettant sa fermeture.
- Assurer l'affectation optimale des ressources en sécurité incendie permettant d'assurer une force de frappe appropriée.
- Desserte rencontrant les obligations des orientations ministérielles avec 10 casernes au lieu de 11.

Les véhicules d'intervention

- Appliquer le programme de mise à niveau des véhicules d'intervention.
- Planifier l'acquisition de véhicules d'intervention selon les nouveaux besoins associés aux grands développements sur le territoire.
- Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules en s'inspirant des normes en vigueur et du « Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie ».
- Optimiser les opérations par l'utilisation de pompes-échelles, en modifiant le programme de mise à niveau des véhicules d'intervention.

Les systèmes de communication

- Assurer le maintien des capacités des systèmes de communication et, au besoin, améliorer l'interopérabilité avec les services de sécurité incendie d'entraide et les fréquences utilisées.
- S'assurer de l'optimisation de la répartition des ressources en sécurité incendie avec la collaboration du Centre d'urgence 9-1-1.

OBJECTIF 2 – L'INTERVENTION – RISQUES FAIBLES (suite)

Le personnel d'intervention - Le nombre de pompiers

- Embaucher 60 pompiers(ères) à temps plein pour assurer la force de frappe dans les secteurs en développement et permettre une utilisation flexible des chefs aux opérations en soutien aux équipes d'intervention.
- Maintenir le nombre de ressources permettant une réponse optimale aux incendies.

La formation, l'entraînement et la santé et sécurité au travail

- Embaucher un(e) conseiller(ère) pédagogique permettant d'assurer le développement et l'application des formations adaptées selon les besoins du SSIAL.
- Maintenir les programmes de formation selon les normes établies et reconnues, les ajuster au besoin et maintenir à l'embauche l'exigence de la formation selon la réglementation en vigueur.
- Maintenir le programme de formation professionnelle, avec la collaboration de la Direction des ressources humaines, pour répondre aux obligations réglementaires.
- Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entraînement et de formation selon les normes en vigueur et les bonnes pratiques.
- Optimiser la Division formation permettant la réalisation d'un plus grand nombre d'heures d'activités formatives et de maintien de compétence.
- Appliquer et, au besoin, modifier le programme de santé et de sécurité du travail en collaboration avec la Direction des ressources humaines.

La force de frappe et le temps de réponse

- Maintenir le nombre de ressources permettant une réponse optimale aux incendies.
- Améliorer la protection du territoire de l'agglomération de Longueuil par l'accroissement de la desserte à Saint-Bruno-de-Montarville pour la force de frappe pour les risques faibles en déplaçant la caserne 14 et en y ajoutant des effectifs;
- Appliquer dès l'appel initial les protocoles de déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal, fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale et selon les priorités établies par l'analyse de risques et les transmettre au Centre d'urgence 9-1-1.
- Maintenir les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale.
- S'assurer du maintien à jour du protocole d'intervention du SSIAL avec le Centre d'urgence 9-1-1.

Les équipements et les accessoires d'intervention ou de protection

- Embaucher un(e) chef(fe) d'unité logistique.
- Embaucher un(e) conseiller(ère) technique en approvisionnement.
- Maintenir et bonifier, le cas échéant, le programme d'inspection, de décontamination, d'évaluation et de remplacement des équipements d'intervention et de protection des pompiers incluant un programme spécifique pour l'inspection, l'entretien et le remplacement des vêtements de protection individuelle (casque, cagoule, manteau, pantalons, gants et bottes), selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables, du « Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie » produit par le MSP et du « Guide des bonnes pratiques - L'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie », produit par la CNESST.

OBJECTIF 3 – L'INTERVENTION – RISQUES PLUS ÉLEVÉS

Le SSIAL dispose d'un plan d'intervention adapté selon l'analyse de risques, lui permettant de mobiliser, dès l'alerte initiale et selon les catégories de risques incendie du bâtiment, les ressources nécessaires pour une force de frappe optimale.

La force de frappe et le temps de réponse - L'acheminement des ressources

- Adapter les protocoles de déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal, fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale et selon les priorités établies par l'analyse de risques et les transmettre au Centre d'urgence 9-1-1.
- Maintenir les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal, fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale.

Les plans d'intervention

- Appliquer et, au besoin, modifier le programme de réalisation et de mise à jour des plans particuliers d'intervention pour les bâtiments représentant des risques de conflagration ou de caractéristiques particulières sur le plan de l'intervention.
- Appliquer et, au besoin, modifier le programme de réalisation et de mise à jour des relevés de bâtiments pour les risques plus élevés.

OBJECTIF 4 – LES MESURES D'AUTOPROTECTION

Le SSIAL comble les besoins en intervention contre l'incendie par des mesures adaptées d'autoprotection.

- Appliquer et, au besoin, modifier les programmes de prévention et les protocoles d'intervention pour y inclure des aspects spécifiques pour les secteurs où des installations présentent une ou des lacunes au niveau de l'intervention, soit un temps de réponse de 10 minutes et plus, ou selon les vulnérabilités issues de l'analyse de risque.
- Promouvoir la mise en place de mesures d'autoprotection.
- Porter une attention, dans la planification d'urbanisme, à la localisation des risques d'incendie afin de favoriser une intervention efficace.

OBJECTIF 5 – LES AUTRES RISQUES DE SINISTRE

Le SSIAL est appelé à intervenir sur des sinistres ou événements autres que des incendies. Il compte sur l'expertise de ses équipes spécialisées ainsi que sur des ententes avec le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (matières dangereuses et espace clos et avec cordages).

- Maintenir le ou les autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques.
- Rédiger, appliquer et, au besoin, modifier le ou les programmes de formation et d'entraînement spécifiques aux autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques.
- Rédiger, appliquer et, au besoin, modifier le ou les programmes d'entretien et de remplacement des équipements spécifiques aux autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques.
- Adopter et maintenir les ententes intermunicipales requises afin que le déploiement de ou des équipes d'intervention spécialisées revête un caractère optimal, fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale.
- Élaborer, maintenir à jour et transmettre au Centre d'urgence 9-1-1, au centre secondaire d'appels d'urgence – incendie ainsi qu'à toutes les organisations concernées un protocole d'intervention spécifique revêtant un caractère optimal pour chacun des autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques.

OBJECTIF 6 – L'UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le SSIAL fait l'utilisation des ressources adaptées selon une approche de gestion des risques qui permet d'assurer une sécurité optimale des citoyens selon les ressources financières investies.

- Embaucher un(e) directeur(trice) adjoint(e) permettant la mise en œuvre de cet objectif et le plan de relève du SSIAL.
- Embaucher un conseiller(ère) en information de sécurité incendie.
- Embaucher technicien(ne) statistiques et support aux applications incendie.
- Embaucher un conseiller(ère) expert(e) en amélioration continue.
- Planifier la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire en visant un temps de réponse de 10 minutes et moins, ou à défaut, en utilisant les ressources aptes à intervenir le plus rapidement et en faisant abstraction des limites des municipalités locales.
- Mettre à jour les risques présents sur le territoire et apporter les modifications aux déploiements des ressources, le cas échéant.
- Développer une approche de gestion des risques évolutive.
- Développer des partenariats régionaux dans le but d'optimiser la protection du citoyen.

OBJECTIF 7 – LE RECOURS AU PALIER D'AGGLOMÉRATION

Le SSIAL est responsable de la gestion de l'ensemble des ressources en sécurité incendie sur son territoire.

- Continuer d'assurer la coordination du schéma et le suivi de sa mise en œuvre.
- Maintenir les comités de concertation relatifs à la gestion des risques en sécurité incendie et en sécurité civile.
- Compiler les données du SSIAL afin de réaliser le rapport d'activité et le transmettre au MSP selon les échéanciers prévus à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

OBJECTIF 8 – L'ARRIMAGE DES RESSOURCES ET DES ORGANISATIONS VOUÉES À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC

Le SSIAL, à travers sa division sécurité civile, schéma et analyse et en collaboration avec le SPAL et les services d'agglomération, assure une cohérence régionale en matière de sécurité civile sur le territoire, de concert avec les divers partenaires du milieu.

- Embaucher deux conseillers(ères) en sécurité civile.
- Embaucher un(e) adjoint(e) à la division sécurité civile, schéma et analyse.
- Maintenir et assurer la gestion du Comité mixte municipal-industriel (CMMI) afin d'arrimer les organisations concernées et de viser la réduction de l'occurrence et des conséquences d'un accident industriel majeur.
- Maintenir la coordination du Comité technique de sécurité civile (CTSC) de l'agglomération pour assurer l'arrimage des organisations à l'échelle régionale.
- Maintenir et consolider la participation du SSIAL avec les autres intervenants de la sécurité publique.
- Développer, adopter et mettre en œuvre la « Stratégie régionale de sécurité civile de l'agglomération de Longueuil ».



longueuil.quebec



longueuil